

## DEUXIEME DECLARATION DE LA FESACI-CG RELATIVE A LA PANDEMIE DU COVID-19 EN COTE D'IVOIRE

Le 30 mars 2020, à la suite des premières mesures énoncées par le Conseil National de Sécurité, complétées et renforcées par celles du Président de la République, SEM Alassane Ouattara, dans son adresse à la Nation du 23 mars 2020 et face à la panique générale suscitée par l'ampleur de la pandémie du covid-19, dont les victimes sur tous les continents se comptaient par milliers, la Fédération des Syndicats Autonomes de Côte d'Ivoire-Confédération Générale (FESACI-CG), dans une déclaration d'information à ses membres, de soutien et de recommandation aux autorités nationales, avait fait un certain nombre de propositions, dont le respect des mesures barrières et l'institution d'une prime d'encouragement aux personnels et agents de santé.

Le 31 mars 2020, c'était au tour de Monsieur le Premier Ministre, SEM Amadou Gon Coulibaly de s'adresser à la Nation avec un ensemble de mesures intégrant le sanitaire, le social et l'économique.

La FESACI-CG, dont plusieurs préoccupations suggérées dans sa première Déclaration ont été prises en compte, a le sentiment d'avoir été écoutée.

La FESACI-CG salue vivement ces mesures dont la mise en œuvre, si elle est effective, rigoureuse et efficace, permettra, assurément, de soulager les souffrances et les attentes de nos concitoyens, mais surtout de freiner la propagation mortifère de la pandémie dans notre pays.

Toutefois, eu égard à la spécificité du covid-19, la FESACI-CG voudrait marquer sa très profonde inquiétude pour :

- la lenteur dans l'exécution de certaines de ces mesures qu'elle considère primordiales. C'est le cas par exemple de la décision de désinfecter les lieux et espaces publics qui, après un début fort médiatisé, est sans suite. Il en est de même pour la définition du mode opératoire des fonds en soutien aux différents secteurs d'activités et à l'élargissement du champ des filets sociaux.

- le caractère non opérationnel de certaines mesures, vu qu'elles s'appliquent à des structures fermées d'autorité pour causes de pandémie. C'est le cas par exemple de la décision visant à reporter de trois mois le paiement des taxes forfaitaires pour les petits commerçants et artisans (notamment les maquis, les restaurants, les boîtes de nuit, les bars, les cinémas et les lieux de spectacles) et



celle différant pour une période de trois mois le paiement de l'impôt sur les revenus des capitaux (IRC) aux entreprises du tourisme et de l'hôtellerie qui éprouvent des difficultés.



En tout état de cause, la FESACI-CG, tout en félicitant le Gouvernement pour les mesures courageuses prises en vue de soulager les populations et endiguer la propagation du mal, lui recommande d'accélérer la mise en train desdites mesures.

En outre, La FESACI- CG recommande au Gouvernement de :

1. mettre en place un comité national inclusif de gestion de la crise sanitaire et de ses corollaires ;
2. reprendre et rendre visibles les actions de désinfection des lieux et espaces publics, afin de rassurer les populations ;
3. installer des lave-mains publics dans tout le District Autonome d'Abidjan ;
4. mettre à disposition des populations gracieusement et de toute urgence des cache-nez ;
5. en plus des petits commerçants et artisans, exonérer purement et simplement, sur toute la période de la crise, le paiement des taxes et impôts pour l'ensemble des entreprises en vue de préserver l'emploi.
6. exonérer sur toute la période la crise, le paiement de l'impôt sur les revenus des capitaux (IRC) aux entreprises du tourisme et de l'hôtellerie qui éprouvent des difficultés ;
7. réduire de 50% la patente transport sur la période de la crise ;
8. réduire de façon substantielle (50% au moins) le coût des consommations SODECI / CIE pour tous les ménages et entreprises ;
9. réduire de 50% l'impôt foncier en soutien aux propriétaires de maison ;
10. inviter les entreprises nationales à exprimer de façon significative leurs soutiens financiers et matériels dans la gestion de la crise ;
11. demander aux entreprises nationales de sursoir au partage de dividendes afin de soutenir la mobilisation des ressources dans la lutte contre le Covid-19 et d'autre part de contribuer à la relance de l'économie nationale.



12. inviter les entreprises multinationales et les entreprises à capital majoritairement étranger implantées en Côte d'Ivoire à soutenir fortement l'effort financier et matériel induit par la situation sanitaire;
13. encourager et renforcer les initiatives locales de production de masques de protection, de gel hydro alcoolique et de respirateurs déjà mises en évidence par l'INP-HB de Yamoussoukro, et l'UFR de Biosciences de l'Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan ;
14. encourager la recherche nationale, notamment dans le domaine de la santé, par des appuis financiers et matériels significatifs ;
15. dans le cadre de la préservation des emplois, faire appliquer par tous les employeurs le protocole d'accord relatif aux mesures à prendre pour la gestion de la situation née du covid-19, signé le mercredi 25 mars 2020 entre les organisations patronales et les organisations des travailleurs.
16. demander aux Employeurs qui effectuent le chômage technique en cette période de pandémie de prévoir des mesures d'accompagnement au profit des travailleurs.

Encore une fois de plus, face à l'étendue de la crise, la FESACI-CG en appelle au sacrifice et à la solidarité de tous les Ivoiriens, et exprime au Gouvernement sa disponibilité à contribuer aux efforts de prévention et de sécurisation des populations contre la pandémie du Covid-19.

Ensemble, nous vaincrons cette pandémie du Covid-19

Fait à Abidjan le 14 Avril 2020



Le Secrétaire Général Confédéral

*Colonel TRAORE Dohia Mamadou*  
Docteur, MBA, Administrateur

*Vice – Président du Conseil National du Dialogue Social*